

l'Eglise. Le mode sera fixé par un mot du Vatican ; mais que l'on adopte l'association « cultuelle » ou que l'on s'en tienne à l'association « paroissiale » de droit commun, un point, du moins, est certain : c'est que l'Eglise de France devra être constituée en association.

Or, son passé ne l'y a pas préparée. Avouons-le même, elle paraît y répugner un peu. Les tentatives faites en ce sens sont encore relativement peu nombreuses : nous croyons que c'est un malheur.

Dès l'an prochain, en effet, d'après les vraisemblances, la France entière devra être pourvue d'*associations paroissiales et diocésaines*, sous peine de n'avoir pas les éléments nécessaires de sa vie religieuse.

Ce sera une immense organisation à faire.

L'un des soucis principaux des organisations devra être de pourvoir sans retard au *recrutement du clergé*.

Privés de situation légale, transférés à l'association diocésaine, les *grands séminaires* qui, en même temps, traverseront la crise redoutable résultant de la loi militaire de deux ans, auront à assurer leur existence, tandis que les *petits séminaires*, n'étant plus reconnus comme tels, devront se mettre sur le pied d'égalité absolue avec les collèges libres.

Ce ne sera pas sans difficulté.

En même temps se posera à tous ses degrés la question de l'enseignement dont l'Eglise ne peut — toute son histoire en est témoin — se désintéresser un instant.

L'*enseignement supérieur libre* sera compromis par la rarefaction des ressources drainées ailleurs ; l'*enseignement secondaire libre* continuera de subir la crise terrible résultant du départ des Congrégations, dont la succession s'établit péniblement ; l'*enseignement primaire libre* enfin est menacé de périr à moitié, faute de maîtres et de maîtresses brevetés sérieux, qui seront devenus introuvables par suite de l'anéantissement des noviciats et des sécularisations extrêmes auxquelles on a imprudemment poussé avec tant d'acharnement.

Il n'y aura qu'un remède : une forte organisation nationale des Facultés catholiques ; une forte organisation régionale pour les collèges ; une forte organisation diocésaine pour les écoles, en vue de pourvoir à la fois au recrutement des maîtres,